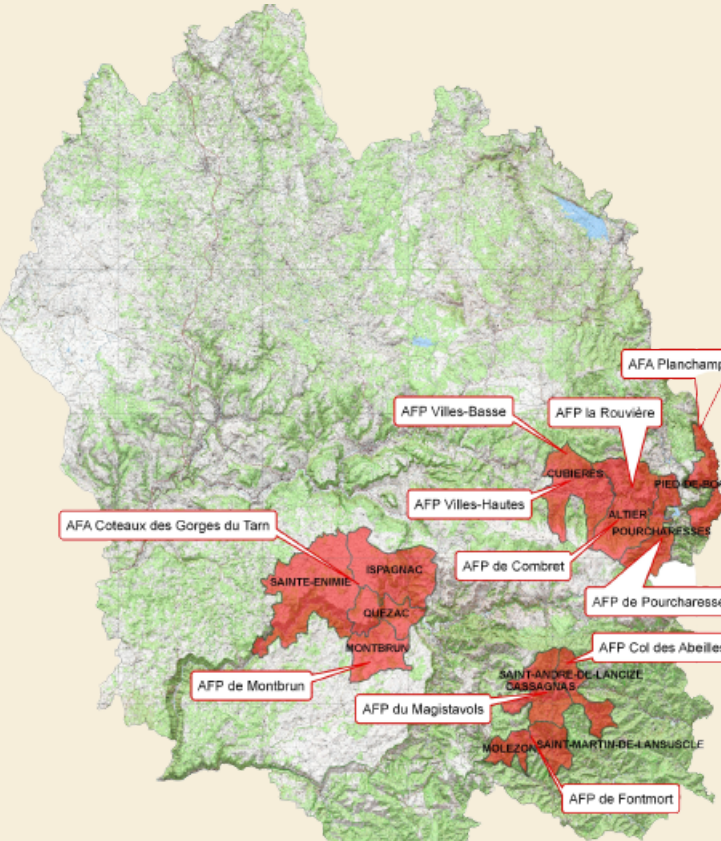


# COPAGE accompagne votre projet collectif

On vous assure une mission d'animation et  
de suivi :

- Mise à jour du parcellaire,
- Actualisation des loyers et des remboursements des propriétaires,
- Suivi des contrats de location,
- Suivi des travaux et aménagements,
- Préparation et animation des réunions annuelles,
- Assistance juridique (évolution statutaire)



## Contactez-nous

### COPAGE

25 avenue Foch 48000 Mende  
Tél. 04 66 65 64 57  
[copage@lozere.chambagri.fr](mailto:copage@lozere.chambagri.fr)

### Nathalie GOURABIAN

Chargée de mission agri-environnement  
Tél. : 04 66 65 62 00 - 06 49 05 16 94  
[nathalie.gourabian@lozere.chambagri.fr](mailto:nathalie.gourabian@lozere.chambagri.fr)



## ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE

Un outil de mobilisation du foncier morcelé  
pour favoriser l'installation agricole



## ASSOCIATIONS FONCIÈRES PASTORALES

### **Vous êtes propriétaire foncier**

Votre foncier n'est pas entretenu ? Vous souhaitez :

- que vos parcelles conservent un caractère agricole tout en conservant votre droit de propriété,
- percevoir un loyer et valoriser votre patrimoine par des pratiques pastorales

### **Vous êtes élu d'une commune**

Vous souhaitez :

- favoriser l'installation agricole,
- le développement économique et social de votre commune,
- conserver les espaces pastoraux

### **Vous êtes agriculteur**

Vous désirez :

- vous installer,
- établir un contrat de location qui vous assure une sécurité

**Alors, l'Association Foncière Pastorale vous intéresse !**

## Qu'est ce qu'une AFP ?

- C'est une Association Syndicale regroupant les parcelles de plusieurs propriétaires d'un périmètre déterminé
- Son rôle : gérer collectivement les terrains appartenant à plusieurs propriétaires fonciers afin de mettre en valeur des terrains agricoles ou pastoraux

### **Les étapes de constitution d'une AFP**



1. Etude foncière/phase d'information, animation territoriale
2. Procédure administrative/enquête publique
3. Assemblée générale constitutive

### **L'AFP apporte des solutions**

- Regroupement des terres
- Maintien d'un espace rural de qualité
- Lutte contre la déprise agricole
- Eviter l'extension de la friche
- Favoriser l'installation agricole

## Qui gère une AFP ?

Une AFP est composée de trois organes :

### **Le président et le vice-président**

C'est le représentant de l'association. Il est chargé de l'exécution des délibérations. Il est élu par les membres du syndicat

### **Le syndicat**

C'est l'organe de gestion. Il délibère sur les budgets, les comptes administratifs et il propose à l'AG un programme de travaux. Il est composé de propriétaires fonciers, éleveurs et de représentants de la commune

### **L'assemblée générale**

Constituée de l'ensemble des propriétaires inclus dans le périmètre de l'AFP, elle délibère sur ce que lui soumet le syndicat

### **Et ensuite, que doit faire l'AFP ?**

Chaque année, une assemblée syndicale et une assemblée générale doit être réalisée :

- afin de répondre aux questions diverses des propriétaires et locataires,
- voir les budgets de l'année précédente
- faire un budget primitif de l'année N+1